



**Liste des délibérations du Conseil Municipal
du 1er Août 2024**

Date de convocation samedi 27 juillet 2024

Date et heure de séance 1er Août 2024 à 19h

Heure de levée de la séance 20h40

Pouvoirs Janick COLIBERT qui a donné pouvoir à Mélodie ODOUL
Gilles DODET qui a donné pouvoir à Didier SABY
Daniel POMMIER qui a donné pouvoir à Marielle HILAIRE

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	
N°2-1	DIA parcelle AH 205	Ne pas préempter	
N°2-2	DIA parcelle AH 387	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-3	DIA parcelles B 319 et 329	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-4	DIA parcelles B 331 et 990	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-5	DIA parcelle AH 88	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-6	DIA parcelles AK 144,145,172,350,352	Ne pas préempter	Unanimité
N°3	Label villes et villages étoilés	Approbation de l'inscription de la commune et autorisation faite au Maire de signer tout document afférent	Unanimité
N°4	Éclairage public	Approbation de l'avant projet ; réalisation des travaux confiée au Syndicat Départemental d'Énergies (SDE) 43 ; Fixation de la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 29 064,82 € et autorisation faite au Maire de verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion COMptable du Puy (participation qui sera revue en fonction du décompte définitif ; Inscription de somme au Budget Primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises	Unanimité
N°5	Convention avec propriétaires pour végétalisation des façades	Autorisation au Maire de signer cette convention-type avec les propriétaires concernés par cette opération de végétalisation	Unanimité
N°6-1	Règlement cantine 2024-2025	Approbation du règlement intérieur	Unanimité
N°6-2	Tarifs cantine 2024-2025	Adoption des tarifs 2024-2025 : 3,30 € pour un enfant (doublé en cas d'inscription hors délai) et 6,60 € pour un adulte	Unanimité

7	Ressources humaine : promotion interne d'un agent technique. Création d'un emploi de technicien	Création d'un emploi relevant du grade de Technicien territorial à raison de 35h hebdomadaire, à compter du 1/10/2024 ; Modification en conséquence du tableau des effectifs ; Inscription des crédits prévus à cet effet au budget	Unanimité
8	Ressources humaine : études surveillées - renouvellement de contrat	Création de ce poste d'agent culturel pour occuper les missions suivantes : effectuer les heures d'études surveillées, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 568 à raison de 2h hebdomadaires en période scolaire, du 01/09/2024 jusqu'au 07/07/2025 dans les conditions de durée et de renouvellement telles que décrites ci-dessus. - de modifier en conséquence le tableau des effectifs - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,	Unanimité
Informations diverses			